

Défenseur des droits



Une institution pour la défense et la promotion de vos droits

Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État. Créée en 2011 est inscrite dans la Constitution.

Elle s'est vu confier deux missions :

- * défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
- * permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- pense qu'elle est discriminée ;
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...) ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations cliquer [ici](#)

Sur RDV auprès de l'animatrice de la Maison France Services

- * 05 34 66 91 64
- * franceservices.sud@terres-du-lauragais.fr